L'ABEILLE.

CONDITIONS:

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention, par écrit *au bureau* de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de *dix-sept* lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées aux Editeurs doivent être affranchies: dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR VICKSBURGH, NATCHEZ,
et les Ports Intermédiaires.

Le bateau à vapeur **FELICIANA**, cap. Edgerton, sera à la Levée, Mercredi 15 du courant, prêt à recevoir du fret pour les lieux ci-dessus, et sera expédié sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou bien à

FOSTER & HUTTON.

☞ Le *FELICIANA* fera régulièrement les voyages entre la Nlle. Orléans et les ports ci-dessus, et s'arrêtera aux postes intermédiaires pour y prendre du fret ou des passagers. 2 nov

Pour le Bayou Sarah, Baton-Rouge, Plaquemines et les ports intermédiaires.

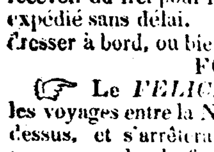

Le superbe bateau-à-vapeur à basse pression **COLUMBIA.** Capt. Mumford, fera régulièrement les voyages (comme paquebot) entre cette ville et les endroits ci-dessus désignés. Il partira d'ici pour le Bayou-Sarah, tous les dimanches, à 10 heures du matin, et à son retour, il partira du Bayou-Sarah pour la Nlle-Orléans tous les mercredis, à la même heure.—Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord, ou à

2 nov C. BYRNE.

Pour le Bayou Tunica, le Bayou-Sarah, la Fausse Rivière, Baton-Rouge et tous les ports intermédiaire.

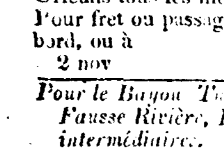

Le bateau à vapeur **COOSA.** Cap. O. P. Caine, fera régulièrement les voyages (comme paquebot) entre cette ville et les endroits ci-dessus désignés. Il partira d'ici tous les mercredis, à 10 heures du matin; et du Bayou-Sarah, tous les dimanches, à 8 heures du matin.—Pour fret ou passage s'adresser à bord.

2 nov.

AU PUBLIC.

Le docteur **A. L. BLOUGH**, chirurgien dentiste, natif de Hollande, a l'honneur d'informer les habitants de la Nlle.-Orléans, qu'il vient d'arriver dans cette ville et qu'il se propose de pratiquer la **CHIRURGIE-DENTAIRE** dans toutes ses branches. Il se rendra à la demeure des personnes qui l'honoreront de leur confiance et le feront appeler. Parmi le grand nombre de personnes qui peuvent donner témoignage de son habileté dans son art, il citera les suivantes:

"J'atteste, d'après l'expérience que j'en ai faite moi-même, l'habileté du Dr. Plough comme dentiste. J. Q. ADAMS,
Ex-Président des E.-U.
Quincy, le 27 juillet 1829."

L'hon. S. Van-Rensselær, à Albany, N. Y.
L'hon. Benjamin Pickman, à Salem, Mass.
Le Très Rév. évêque Fenwick, à Boston, M.
Le Rév. Gardner Spring, à New-York.
Le Rév. Dr. Broadhead, do.
Le Rév. G. F. Schroeder, do.
J. K. Rogers, M. D. do.
Pierre T. Forrestier, M. D. do.
Philippe Milldollam, A. D. président et recteur-général de l'institution de New-Brunswick, dans le New-Jersey.
Le Rév. Dr. John Ludlow, à Albany, N.Y.
Le Dr. John S. J. Gardner, à Boston, M.
R. M. Patterson, M. D. de l'Université de la Virginie.
G. G. Cogswell, président de l'institution de Roundhill, Mass.
Le Rév. C. Colton, à Mount-Pleasant, Mas.
Le Rév. James Walker, à Charlestown, Mas.
Le Rév. Dr. Johnson, à Cincinnati, Ohio.
Le Rév. David Root, do. do.

☞ On trouvera le Dr. Plough, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, dans sa chambre, vis-à-vis le Théâtre St. Philippe, rue St.-Philippe. 17 février—1m

Café Tricolore.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer aux habitués de cet Etablissement et à Mrs. les habitants de la campagne, qu'ils ont ouvert un **RESTAURANT**, dans ce café, rue d'Orléans, vis-à-vis le Théatre, en outre de la Table d'hôte qu'ils tiennent au premier étage, et qui est servie à 3 heures un quart précises. Le service de la table ne laissera rien à désirer pour la propreté et la délicatesse des mets.

On trouvera toujours à la buvette, des bavaroises au lait et du vin chaud. Les dames qui assistent au spectacle pourront faire demander au dit établissement toute espèce de rafraîchissements; elles seront servies avec diligence et ponctualité.

Ils ont aussi des salons particuliers.

10 février PLUMARD & CHERI.

MAGASIN DE VETEMENS.
Rue de Chartres, No. 14. près de la rue du Canal.

LE soussigné a reçu par les derniers arrivages de Philadelphie, et offre à vendre, un nouvel assortiment d'habillemens faits, tels que habits de drap superfin bleu, noir et d'autres couleurs; redingotes et vestes do. do. do. do. do.; pantalons de casimir superfin bleu, noir, *drab* et olive; id. de drap do. do. do. do.; gilets de dessous de velours superfin bleu et noir; id. de Valence et de Marseille. Capotes à la Louis Philippe, manteaux d'homme en beau Camblet et en Plaid; id. de femme do. do. et en mérinos; casquettes de fantaisie pour le voyage; parapluies, cols de cuir &c.; cravates, mouchoirs, gants, bretelles, &c. Aussi, un assortiment de bottes, souliers, brodequins, escarpins de femme, &c. Tous ces objets ont été choisis expressément pour la vente au détail, et seront vendus à très-bon compte. PHINEAS CLARKE.

Aussi: cols à la Bourmont, récemment reçus de Paris, 30 douz. de cet article, propres à ce marché et particulièrement à ceux du Mexique, à vendre au magasin ci-dessus. 28 jan.

CORDE D'EMBALLAGE.—116 roulx. corde d'emballage du Kentucky, en débarquement du bateau-à-vapeur Huntress, à vendre par *STETSON & AVERY,*
27 jan. Rue du Camp, No. 27.

TABAC à priser de Woodward.—Le soussigné a constamment en vente du Tabac Macouba, rapé, et du Tabac écossais qu'il reçoit directement de la manufacture.
B. REES,
17 février No. 10, rue de Chartres

MOUCHOIRS de Madras—2 malles reçues par le brick William Henry, et 4 dito en magasin, superbes madras, à vendre par
WILLIAM G. HEWES,
9 février No. 9, rue du Camp

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Zilia venant de Bourdeaux,
10 paniers de 60 bouteilles vin de Madère,
40 caisses de 12 do. vin rouge,
10 do. de 12 do. vin blanc d'anis [illegible]
[illegible] PERRET & CHARBONNET.

COUR DES PREUVES.
Vente par le Régister des Testamens.

JEUDI 7 Avril 1831, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Charlotte Morand f. de c. l.—les propriétés et esclaves ci après; Savoir:

ESCLAVES--

Marianne, négresse âgée d'environ 40 ans, cuisinière, bonne domestique, et son enfant Corine, d'environ 9 ans.

Sophie, âgée de 12 ans, enfant de Marianne, ayant la hanche dérangée.

Lisa, agée d'environ 11 ans, fille de Marianne.

Pierre, âgé d'environ 16 ans, domestique de maison, bon sujet, fils de Marianne.

PROPRIÉTÉS FONCIERES--

Une portion de terrain située rue Dauphine entre les rues St. Louis et Toulouse, ayant 35 pieds de face et environ 60 pieds de profondeur, avec les édifices qui sont dessus.

Une portion de terrain ci-dessus décrite ayant 30 pieds de face à la rue Dauphine et 120 pieds de profondeur, avec les édifices qui sont dessus.

CONDITIONS:—Les esclaves à 6 et 12 mois de crédit, et les propriétés foncières ¼ comptant et le reste payable en 3 termes égaux à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,
MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. Les actes de vente seront passés par L. Féraud, Not. Pub. 5 mars—4 fps.

COUR DES PREUVES.
VENTE PAR LE RÉGISTER DES TESTAMENS.

VENDREDI, 18 mars 1831, j'exposerai en vente au domicile de feu Charlotte Morand f. d. c. l. rue Dauphine, entre les rues Toulouse et St. Louis, à 11 heures du matin, les effets mobiliers laissés par la défunte. — Conditions: comptant. Par ordre de la Cour
5 mars MARTIN BLACHE, *Régister.*

A VENDRE.
VINGT BEAUX CHEVAUX,

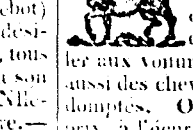

Appartenant aux propriétaires de la Ménagerie qui est actuellement dans la rue d'Orléans. Parmi ces chevaux il y en a de propres à atteler aux voitures, cabriolets, drays, &c. et il y a aussi des chevaux de selle: ils sont tous bien domptés. On peut les voir et en connaître les prix, à l'écurie de Mr. Kays, rue Tchoupitoulas.

N. B. La plûpart de ces chevaux ont été élevés à New-York, et ont passé trois années dans les climats du sud. 3 mars—[illegible]

AVIS.

ATTENDU que Hubert Treille, shériff et collecteur des taxes de la paroisse de l'Ascension, s'est adressé à moi, demandant que deux effets souscrits par lui, conjointement avec Antoine Peytavin et Pierre Arrieux, ses cautions, le 25 août 1826, le premier pour la somme de six mille piastres et le second pour la somme de cinq-mille-cent-vingt-cinq piastres; que les effets souscrits par lui conjointement avec ses cautions, Ant. Peytavin et Baptiste Molbre, le premier comme Shériff, pour la somme de six mille piastres, et le second comme collecteur des taxes, pour la somme de cinq-mille-vingt-trois piastres et soixante-et-quinze cents, le 1er. février 1827; que l'effet souscrit par lui conjointement avec ses cautions, Narcisse Sandy et Baptiste Molbère, collecteur des taxes, pour la somme de cinq-mille-vingt-trois piastres et soixante-et-quinze cents, le 17 janvier 1828; que les effets souscrits par lui conjointement avec ses cautions, Narcisse Landry et Baptiste Molère, le premier comme Shériff, pour la somme de six mille piastres, le 23 février 1829, et le second comme collecteur des taxes, pour la somme de cinq-mille-vingt-trois piastres et soixante-et-quinze cents, le—février 1829, et le dernier comme collecteur des taxes, pour la somme de six-mille-trois-cent-soixante-huit piastres, le 11 janvier 1830, soient cancellés, rayés et annulés, aussi bien que les hypothèques qui en résultent:

Avis est par le présent donné à tous ceux qui y sont intéressés, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'état, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la dernière publication du présent, les raisons pour lesquelles les dits effets et les hypothèques qui en résultent ne seraient pas rayés et annulés.

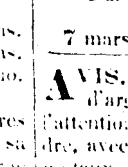

Donné sous ma main et le sceau de l'état, à la Nouvelle-Orléans le 28 février 1831, et de l'indépendance des Etats-Unis la cinquante-cinquième année.

A. B. ROMAN.

Par le gouverneur,
GEORGE A. WAGGAMAN,
7 mars—30 Secrétaire d'Etat.

AVIS.—Le commerce des matières d'or et d'argent, est un objet qui fixe généralement l'attention, soit pour acheter, échanger ou vendre, avec sécurité, les ouvrages composés de ces métaux.

Un essayeur du commerce, titré, offre de démontrer cette science en toutes ses parties, et de céder tous les ustensiles qui composent son laboratoire. S'adresser au bureau de cette feuille.
7 mars—g

COUR DE PAROISSE pour la Paroisse et la Ville de la Nouvelle-Orléans, le 2 mars 1831.—Présent l'honorable James Pitot.—*John Eberhard Ruff* contre *ses créanciers.*—Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en pleine Cour, le 21 de mars courant, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et de déduire les raisons pour lesquelles il ne serait pas déchargé conformément à la demande exprimée dans sa pétition, et conformément au statut à cet égard; et en même temps, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues.

Je certifie ce qui est ci dessus.
3 mars—3 WM. E. KENNEDY, dép. gref

MAQUEREAUX, Morue et Harengs.—300 barils maquereaux, 50 demi do. dito, 200 caisses morue, 200 do. harengs, en débarquement du brick Gem, en face de la Douane, et à vendre par
23 fév A. GURNEY, 62, rue Gravier

MAGASIN DE VETEMENS DE PHILADELPHIE,
A LA MODE,
No. 7, rue de Chartres, Nouvelle Orléans.

LE soussigné a reçu par le navire Benjamin Morgan, de Philadelphie, un assortiment d'habits et sartouts, bleus, noirs et couleurs de fantaisie; pantalons bleus, noirs et autre couleurs; Florentines de soie, noires et autres couleurs, velour noir de Gêne, casimir de diverses couleur, Gilets de diverses étoffes, cravates, mouchoirs de poche, demi-bas de soie anglais, &c. Aussi: un assortiment de vêtemens propres au débit de la campagne, le tout à vendre à bas prix et à des termes accommodants.
17 février JAMES BURK.

MARCHANDISES AMERICAINES-PAPIER A ENVELOPPE, &c.—2 balles Coton à drap écru 4-4 de qualité supérieure: 450 rames Papier à enveloppe; 100 barils Maquereaux No.3, en débarquement du brick Smyrna, et à vendre par
STETSON & AVERY,
5 mars Rue du Camp.

EN débarquement du bateau-à-vapeur Louisiana,
40 demi barils, mess-porc, qualité supérieure,
470 barils porc, *prime & cargo,*
8 bts. et 31 barils jambon.
18 bts. plats cotés. A vendre par
SAM. C. BELL.
8 mars. rue du Camp, no. 60.

ORGE perlée, Camphre, Jus de Réglisse en bâtons, Magnésie calcinée, Pillules bleues de Mass, Poudres de Seidlitz, et Bouteilles pour vin de madère; en débarquement du navire John Linton, et à vendre par
JAMES S. SHAW, droguiste,
16 déc Encoignure Royale et Douane.

VENTES PAR LE MARSHAL.

Thomas Kernon vs. le capitaine Thomas de la goëlette la Précieuse-Ridicule et ses propriétaires.

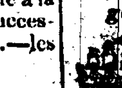

En vertu d'un writ d'alias fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller, j'exposerai en vente, vendredi 8 avril prochain, à midi, à la Bourse, la goëlette la Précieuse-Ridicule, ses agrès et appareaux et ameublemens, saisis dans l'affaire ci-dessus.
8 mars. L. DAUNOY, marshal.

R. Ball & co. *vs.* le capit. Ignacio de la goëlette Sun et ses propriétaires.

En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller, j'exposerai en vente, samedi 9 avril prochain, à midi, à la Bourse, la goëlette Sun, ses agrès, appareaux et ameublemens, saisis dans l'affaire ci-dessus.
8 mars. L. DAUNOY, marshal.

Plique & Le Beau *vs.* Atte. Molière, f. d. c. l.

EN vertu d'un writ et un alias fieri facias, à moi adressés par l'hon. Ch. Maurian, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi 11 avril prochain, à midi, à la Bourse, une mulatresse nommée Betzy, saisie dans l'affaire ci-dessus.
8 mars. L. DAUNOY, marshal.

TABLEAU DE CAÏN DE DAVID.

LES citoyens de la Nouvelle-Orléans, sont respectueusement prévenus que le célèbre tableau de **CAÏN** méditant la mort d'Abel, par David, restera exposé pendant quelque tems, rue de Chartres, No. 3, à trois portes, de la rue du Canal.

Ce beau tableau est généralement reconnu comme étant du premier ordre, et dans aucune de ses productions son auteur n'a déployé d'une manière plus heureuse, ses magiques talens. Il a dédaigné tous les accessoires, et s'est appliqué à attirer toute l'attention sur le groupe sublime de Caïn, sa femme et ses enfans.

Tous les jours à partir de 9 heures du matin
Prix d'Entrée:—50 cents, enfants demi prix.
Abonnement $1. 31 janv—2m

LE CHRIST REPOUSSÉ.

CE magnifique tableau de BENJAMIN WEST, président de l'académie royale de Londres, est exposé dans l'église des Marins, place de la Douane, où l'on pourra (pendant un court espace de temps) le voir tous les jours, depuis 9 heures du matin jusqu'à la nuit.

C'est le plus grand tableau qu'ait jamais peint M. West. C'est un de ses derniers ouvrages et l'on s'accorde à le considérer comme son chef-d'œuvre. Dix mille guinées en ont été offertes à Londres, où il a excité l'admiration des connaisseurs depuis 1815 jusqu'à 1829, époque de son départ pour l'Amérique. Depuis qu'il est aux Etats-Unis, ce tableau a été successivement exposé à New-York, à Philadelphie, à Baltimore et à Boston, où plus de cent mille personnes ont été l'admirer.

Prix d'entrée—50 cents.

☞ On pourra pour un escalin se procurer sur les lieux une clef de ce tableau en anglais et en français. 3 fev.—1m

Parish Court for the parish and city of New Orleans.

March 2d, 1831—present. The Hon. James Pitot.

John Eberhard Ruff, vs. his creditors.

IT is ordered that a meeting of the creditors of the petitioner in this case take place in open court on the 21st day of March inst. in order to deliberate upon the affairs of the said petitioner, and to show cause why he should not be discharged agreeably to the prayer of his said petition, and agreeably to the statute in such case made and provided: and in the mean time all proceedings against his person and property are stayed. I do hereby certify the above.
March 3 W. E. KENNEDY, Dep. Clerk

A VENDRE, par les soussignés, à leur magasin, rue Royale.
50 paniers Champagne mousseux.
40 caisses vin de Bourgogne.
6 caisses vin de l'Hermitage.
190 barriques vin rouge.
14 quarts et demi-pipes madère de Londres, qualité supérieure.
10 caisses vraie absynthe.
2 caisses couvertures.
3 caisses ruban de satin
500 barillets clous coupés, assortis
219 paquets fil de fer assortis, à l'usage des chaudronniers.
7 [illegible] assortis, et lanternes garnies en cuivre.
Aussi, un joli assortiment de pendules, montres, bijouterie et outils d'horloger.
10 janv. T. NICOLET & CO.

POIVRE & HUILE DE LIN.—30 sacs poivre de Sumatra,—30 lbs. huile de lin, à vendre par STETSON & AVERY.
27 jan. Rue du Camp, No. 27.

AVIS AU PUBLIC.—Le sieur Jean Rapalo, annonce aux personnes qui sont affectées de la vue, qu'il entreprend leur cure, et ose se flatter de mériter la confiance du public en lui soumettant les certificats ci après.

Sa demeure est toujours rue St. Pierre, près de la prison, No. 61.

N. B. On pourra trouver Mr. Rapallo chez lui, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures de l'après-midi.

Il publiera sous peu d'autres certificats.

Nouvelle-Orléans, 7 février 1831.

Je certifie que M. Jean Rapalo a guéri dans un mois de temps, un des mes yeux qui m'incommodait tellement que je ne pouvais plus travailler, mais grâce à son remède je travaille maintenant et n'éprouve aucune affection à la vue. ANTOINE SEDANO.

Nouvelle-Orléans, ce 1er janvier 1831.

Je certifie que M. Jean Rapalo a guéri en trois jours, les yeux d'un de mes nègres (âgé de 34 ans) qui en était très incommodé depuis plusieurs mois, au point de se conduire avec peine momentanément; il a été depuis exposé au feu et à différents travaux sans se ressentir de cette dite incommodité.
FURCY VERRET.

Je certifie que M. Jean Rapalo, a traité les yeux de mon enfant, âgé de 3 ans et demi, qui était affligé depuis un mois; il avait presque perdu la vue; en huit jours il a été parfaitement guéri.
Nlle.-Orléans, 29 décembre 1830.
AUGUSTINE PAIRET.

Je certifie que M. Jean Rapallo a traité mes yeux que je croyais perdus; par ses remèdes, je me trouve très bien à présent, il a fait son traitement dans trois jours.
Nlle.-Orléans, le 27 octobre 1830.
PIERRE DUCLAIVACQ, âgé de 56 ans.

Nouvelle-Orléans, 12 *Octobre* 1830.

MR. JN. RAPALO,

Monsieur,—Il est de mon devoir de reconnaître vos capacités comme oculiste, et particulièrement vos connaissances sur la partie la plus sensible du corps: l'œil. Votre ordonnance et vos avis ont très-bien réussi auprès de ma fille (âgée de 7 ans); et en quinze jours elle a parfaitement recouvré la vue. Vous avez, Monsieur, la liberté de faire connaître au public si vous le jugez convenable, (comme je suis certain que beaucoup d'individus sont attaqués de cette maladie,) toute la confiance que j'ai dans votre remède, et la parfaite assurance que vous pouvez guérir tous ceux que vous entreprendrez.

Je suis avec respect, monsieur,
Votre humble serviteur,
ALFRED McCARTY.

Nouvelle-Orléans, 27 octobre 1830.

Je certifie que M. Jean Rapalo m'a guéri la vue, par son traitement, dans l'espace de cinq *jours.* Je suis âgé de 80 ans, et depuis environ cinq années mes yeux étaient affectés.
5 janv.—3m JEAN LOUIS MICHEL.

FOIN—200 balles foin en déchargement du brick Houry, à vendre par
8 mars. J. W. ZACHARIE & Co.

Charles Denis,
DISTILLATEUR LIQUORISTE

NOUVELLEMENT arrivé en cette ville, a l'honneur de prévenir le public en général, qu'il a ouvert, rue St. Pierre, No. 125, entre Bourbon et Dauphine, un magasin où l'on trouvera toutes espèces de liqueurs fines et sirops des meilleures qualités, qu'il vendra en gros et au détail. Il espère d'après le zèle et les soins qu'il mettra à remplir les commandes qui lui seront faites, mériter la bienveillance du public.
24 fev.—1m.

BLANC DE BALEINE, &c.—629 barils et 391 demi-barils maquereaux, 424 caisses morue blanche et sèche, 217 caisses harengs, et 153 caisses blanc-de-baleine, reçus par le brick Chalcedony, à vendre par
Wm. G. HEWES,
17 fév No. 9, rue du Camp

MOUTARDE SUPERFINE en caisses de 6 douzaines chaque, en débarquement du navire Albree, et à vendre par
16 fév STETSON & AVERY.

EN débarquement du bateau-à-vapeur Kentuckian, et à vendre,
501 barils vieux Whiskey de Monongahela, qualité supérieure. S'adresser à
THOMSON & GRANT,
22 février 39, rue de la Levée.

AUX DENTISTES.—Une caisse Dents de chevaux-marins, en débarquement de la goëlette Sophia, et à vendre par B REES.
19 feb. No. 10 rue Chartres.

CAFÉ ET PIMENTO de la Jamaïque.—8 tierçons de café et 20 sacs de pimento, reçus par le St. Croix, et à vendre par
26 fév J. W. ZACHARIE & Co.

TOILE à voile.—80 pièces Toile à voile de Russie, ayant droit à la remise des droits, reçues par le navire Gibraltar, et à vendre par Wm. G. HEWES,
17 fév No. 9, rue du Camp

DES LETTRES de Change sur New York, payables à vue, ou à trente et soixante jours, à vendre au No. 39, rue de la Levée.
1er. janvier THOMSON & GRANT

GOUDRON.—100 barils reçus par la goëlette Nelson, 100 dito par la goëlette Abigail et 120 par le brick Samaritan. A vendre par
Wm. G. HEWES,
22 février No. 9, rue du Camp

UNE dame Française désirerait trouver à s'employer dans une famille comme institutrice, en ville ou à la campagne; on obtiendrait tous les renseignemens satisfaisants à son égard, en s'adressant chez M. Zenon Cavelier, rue Royale, entre Toulouse et St Pierre. 20 jan—☞

Auguste Boutcloup.

COIFFEUR DE PARIS, arrivant en cette ville pour s'y fixer, annonce au public qu'il vient de s'établir rue Royale, No. 248, entre les rues Ste. Anne et Dumaine, où il offre ses services dans sa profession. Il fera tout ce qui dépendra de lui pour mériter la confiance des personnes qui lui feront l'honneur de le faire demander. Il a un grand assortiment de TOURS, BANDEAUX, TOUFFES ET TOUPETS, dans le goût le plus nouveau, ainsi que toutes sortes de parfumeries.

N. B. Il donne des leçons de coiffure et prend des élèves. 14 déc.—6m.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
Spencer, Lloyd & Co.

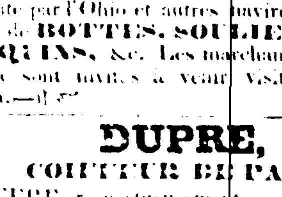

ONT transporté leur magasin du No. 75 de la rue de Chartres, au No. 7, entre les rues de la Douane et du Canal, où ils offrent à vendre, d'importation récente par l'Ohio et autres navires, un assortiment de **BOTTES, SOULIERS, BRODEQUINS,** &c. Les marchands de la campagne sont invités à venir visiter ledit magasin.—☞ 9 oct

DUPRE,
COIFFEUR DE PARIS,

OFFRE respectueusement ses services aux dames de cette ville pour tout ce qui concerne son état. Il a un grand assortiment de coiffures dans tous les genres et dans tout ce qu'il y a de plus nouveau à Paris, et à Londres. Ayant quitté momentanément son établissement de New York, pour venir passer la saison des bals à la Nouvelle-Orléans, il peut assurer les dames qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'elles trouveront chez lui, dans tous les temps, exactitude, et les attentions les plus recherchées. Connu avantageusement à Paris, à Londres, et dans toutes les principales villes des Etats-Unis, il espère obtenir également le suffrage du beau sexe de la Louisiane.

Sa demeure est rue Royale, No. 197, entre celles St. Pierre et Orléans, où il se propose de faire des élèves pour la coiffure et la coupe des cheveux dans le dernier genre. 11 déc—6m.

Dupré, Coiffeur,

A l'honneur de prévenir les dames et les messieurs, qu'il a à vendre un grand assortiment de perruques à longs cheveux, pour les dames; et un grand assortiment de faux toupets imitant parfaitement le naturel. Sa demeure est rue Royale, No. 197. 22 jan.

A. ROMAIN,
RUE DE CHARTRES, No. 97.

A reçu par le navire Helvetia en addition des marchandises reçues par le Bolivar, les articles suivants qu'il offre à vendre en gros comme en détail.

Eau de Cologne en forme de flacons variés,
Pomades en pot et en bâton,
Crême d'Amande, Savon do.,
Extrait d'odeur en formes très variées,
Huile Antique de Macassar et autres,
Savonnettes transparentes assorties,
Brosseries de toutes espèces,
Fausses-queues, Perruques pour hommes et femmes,
Fleurs artificielles pour coiffures, dans le dernier goût,
Cols pour homme, à la mode,
Bretelles, Bas de soie, Gants de chevreaux,
Peignes à maux, à retaper, &c. &c.,
Aussi:—Quelques jolis bustes de femme,
Razoirs de Rogers et de Paris,
Canifs, Ciseaux, etc. etc. 11 déc.

CHIRURGIE DENTAIRE.

M. J. FONTANGES ayant changé de domicile, profite de cette circonstance pour remercier les personnes qui ont daigné l'honorer de leur confiance et pour informer le public que sa nouvelle demeure est rue Royale No. 248, entre les rues St. Anne et Dumaine.

Ayant suivi un cours complet de Chirurgie-Dentaire sous les professeurs les plus distingués de Paris, il peut affirmer qu'il n'y a aucune branche de sa profession qui ne lui soit parfaitement familière. 5 nov.

BELLE HABITATION
A VENDRE A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES.

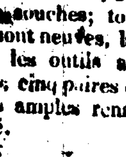

La superbe *HABITATION* connue sous le nom de **LONGUE VUE**, située dans la paroisse Plaquemine, à 8 lieues de la ville, sur la rive droite du fleuve. La dite habitation établie en sucrerie a vingt-un arpens ½ de face, dont 80 arpens défrichés, sur lesquels il se trouve 64 arpens de souches; toutes les bâtisses qui s'y trouvent sont neuves, la dite habitation sera vendue avec les outils aratoires qui s'y trouvent, charrettes, cinq paires de bœuf, six chevaux, &c. pour plus amples renseignemens, s'adresser au soussigné.
22 jan. FORESTIER.

AVIS.

ATTENDU que Louis Dauny, de la Nlle.-Orléans, s'est adressé à moi demandant que trois effets, le premier souscrit par lui conjointement avec Prosper Marigny et Eugène Macarty, ses cautions, pour la fidèle exécution de ses devoirs comme Marshal de la ville de la Nouvelle-Orléans, le 20 de novembre 1827: le second, souscrit par lui conjointement avec Prosper Marigny et Jean Guerin, ses cautions, pour la fidèle exécution de ses devoirs comme Marshal, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le 20 février 1829; le troisième souscrit par lui conjointement avec J. L. Lewis, sa caution, le 21 août 1829, aux mêmes fins que les deux précédents, soient cancellés, rayés et annullés, ainsi que les hypothèques qui en résultent:

Ces présentes sont pour donner avis à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire par écrit au bureau du secrétaire d'Etat, dans les trente jours qui suivront la dernière publication d'icelles, les causes pour lesquelles les dites hypothèques ne seraient pas rayées et annulées.

Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma signature et le sceau de l'Etat, le vingt-sixième jour de février mil huit cent trente-un et de l'Indépendance des Etats-Unis la cinquante cinquième année.

A. B. ROMAN.

Par le Gouverneur,
GEORGE A. WAGGAMAN,
4 Mars—30 *Secrétaire d'Etat.*

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et la ville de la Nlle.-Orléans, 1er. Mars 1831—Présent l'hon. James Pitot—*Samuel Paxton contre ses créanciers et les créanciers de Samuel Paxton & Co.*—La cession des biens du pétitionnaire étant acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné par la Cour, qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de G. R. Stringer, not. pub., le 4 Avril 1831, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues. Et il est de plus ordonné, que Thomas F. M'Caleb soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Je certifie l'ordre ci-dessus.
THOS. S. KENNEDY.
2 mars—12 3pa Greffier

JEAN GUADIZ a l'honneur de prévenir respectueusement le public qu'il vient de transporter sa Boutique de *BARBIER*, de rue Royale à la rue de Chartres, vis-à-vis Bourse. Il espère, par ses soins et son assiduité mériter la confiance et l'encouragement du public.

Pour ce qui concerne la partie de CHIRURGIE-DENTAIRE, il prévient les dames et messieurs qui désireraient l'employer, qu'il continue toujours à se tenir, à cet effet, dans la maison N 301, rue Royale, près la rue St.-Philippe.
22 février—1m

Nouveau Magasin
DE LINGERIE ET NOUVEAUTÉS.
Rue de Chartres, No. 152, entre celles Toulouse et St Louis.

MMES. DUMAS & CIE. ont l'honneur d'annoncer au public et particulièrement aux Dames que, nouvellement arrivées de Paris, par le navire Isaac Hicks, elles apportent avec elles un fort joli assortiment d'objets nouveaux et très fins. Broderies de Nancy et de Paris sur tulles bobins, mousselines, et batistes mouchoirs de baptiste depuis $4 jusqu'à $25, chemisettes, fichus-collerettes de tous genres, ceintures, nœux de velours brodés et autres: de satin, de rubans, de crêpe; fleurs, écharpes brodées en velours, gants de dames &c. &c. faux cols pour homme, lorgnettes jumelles, binocles, lorgnons, face-à-mains, et plusieurs autres objets assortissants.

Indépendamment du dit assortiment qu'elles s'efforceront de maintenir dans les genres les plus nouveaux, elles offrent de même leur service pour toutes sortes d'ouvrages de lingeries, ainsi que pour robes, corsets, toilettes de bals et de ville, bonnets, collerettes &c.; elles entreprendront les trousseaux de noces, baptêmes et autres. Les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance, y trouveront le zèle et les soins que commande un vif désir de leur plaire. 19 fév.—15

A VENDRE.—Un lot de terre situé au coin des rues Tremé et St.-Philippe, mesurant 120 pieds sur la rue Tremé et 30 pieds sur la rue St.-Philippe; sur le dit lot de terre se trouvent une petite maison et une cuisine solidement construites. Les conditions seront des plus avantageuses. S'adresser à
DOYLE & BROWN,
23 février rue Conti, No. 31

LES soussignés viennent de contracter une société à l'effet de faire généralement les courtage par commission et les affaires de Bourse. Ils tiennent également un registre ouvert pour tout ceux qui peuvent demander toute espèce d'emploi, et pour ceux qui désirent en donner. En outre, ils se chargeront de faire avec ponctualité des achats et ventes de propriété quelconques. Leurs prix, dans toutes les occasions, seront modérés.
DOYLE & BROWN,
19 fév.—6m. Rue Conti, no. 31.

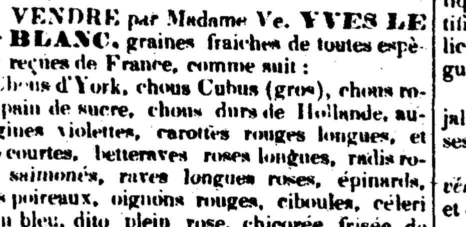

A VENDRE par Madame Ve. **YVES LE BLANC**, graines fraiches de toutes espèces reçues de France, comme suit:

Choux d'York, choux Cubus (gros), choux royal pain de sucre, choux durs de Hollande, aubergines violettes, carottes rouges longues, et dito courtes, betteraves roses longues, radis roses saumonés, raves longues roses, épinards, gros poireaux, oignons rouges, ciboules, céleri plein bleu, dito plein rose, chicorée frisée de Meaux, dito scarole, salsifix, bêtes ou cardes blanches, persil ordinaire, dito frisé, roquette, cresson de fontaine, laitue paresseuse blonde, dito impériale, dito Batavia, asperges, tomates, *piments doux, &c.* &c. 1er. fév.

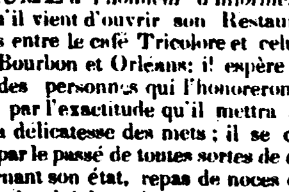

GUILLAUME a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir son Restaurant, rue d'Orléans entre le café Tricolore et celui de l'encoignure Bourbon et Orléans; il espère mériter l'estime des personnes qui l'honoreront de leur présence, par l'exactitude qu'il mettra à les servir et par la délicatesse des mets; il se chargera comme par le passé de toutes sortes de commande concernant son état, repas de noces et de corps; et il a chez lui des salons pour les dames et sociétés particulières au premier.

L'entrée des salons n'aura aucune communication avec le restaurant, on entrera par le corridor qui conduit aux salons. Il a de plus une très-belle salle à l'Hôtel de la Marine, où il peut mettre 300 couverts.

Il prévient aussi le public, qu'il tient toujours le susdit hôtel ainsi que les Bains, qui seront ouverts l'été et l'hiver. 1 déc—1m.

BARRIQUES (*à melasse*) **VIDES.**

500 barriques (à melasse) vides, cerclées et prêtes à être remplies, à vendre par
ALPHEUS GURNEY.
22 jan. Rue Gravier, No. 62.

AVIS.—Des avances sont offertes aux habitans qui désirent expédier leurs sucres au Nord. S'adresser à
26 nov J. MAGER.

LOTERIE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES.
5EME. CLASSE DE 1831.
Le tirage aura lieu le Mercredi 23 de Mars.
GROS LOT
10,000 Piastres!!!!

1	LOT DE	$	3,000	$ 3,000
1	"	"	1,500	1,500
1	"	"	1,000	1,000
1	"	"	800	800
1	"	"	623	623
6	"	"	500	3,000
6	"	"	300	1,800
6	"	"	200	1,200
156	"	"	50	7,800
156	"	"	20	3,120
624	"	"	8	4,992
7800	"	"	4	31,200

PRIX DES BILLETS
Billets Entiers........$ 4
Demi Billets.......... 2
Quarts de Billets...... 1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de **SEIZE PIASTRES**:—demis et quarts en proportion. JEAN BAPTISTE FAGET.
7 mars *Directeur.*

MÉTHODE CARSTAIRIENNE,
(POUR APPRENDRE A ÉCRIRE.)

Telle qu'elle est enseignée par l'inventeur, Mr. Carstairs, dans son école d'écriture, rue Lombard, à Londres.

M. TOUSEY s'étant donné beaucoup de peine pour introduire cette méthode d'écriture dans cette ville, et désirant qu'elle y devienne familière à la généralité des habitans, a réduit autant qu'il lui était possible le prix des leçons; et il peut assurer de la manière la plus positive les personnes qui ont une main défectueuse, qu'il donne aux dames une écriture propre, rapide et de goût, et aux messieurs une écriture à la fois hardie, facile, expéditive et convenable surtout pour le commerce; pour obtenir ce résultat il lui importe peu qu'on ait eu pendant très long-temps une écriture incorrecte.

Ses classes commenceront à 9 heures du matin, et dureront toute la journée et la soirée. Il y aura, l'après midi, une classe particulière pour les dames. Pour plus amples informations, s'adresser rue du Canal, No. 47½, au premier.—La même personne exécutera selon les ordres qui pourront lui être donnés, et d'après les principes de la méthode ci-dessus, toute espèce d'écritures enjolivées. 29 déc—6m.

PRENEZ GARDE AUX CONTREFACTEURS.

AYANT appris tout dernièrement qu'un certain individu préparait et vendait dans les Etats-Unis, une imitation de mon célèbre *Catholicon*, qu'il représente comme ayant les mêmes vertus; et présumant qu'on l'offrira en vente à la Nouvelle-Orléans, je préviens le public de ne pas en acheter. On pense que ce remède est semblable au Corrosif et peut faire beaucoup de mal. J'espère que le public se tiendra en garde contre la fraude, et n'achètera que de Messrs. F. P. DUCONGÉ et MORGAN & Co. qui sont mes seuls agents autorisés à la Nouvelle-Orléans, et chez lesquels on peut se procurer le véritable *Catholicon de Potter*, qu'ils reçoivent directement de mon Laboratoire à Philadelphie.
W. POTTER,
9me. rue, Philadelphie.

Célèbre Catholicon
DE POTTER.
Seulement deux piastres la bouteille.

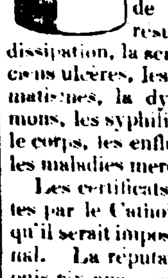

☞ Les ingrédients qui entrent dans la composition de ce remède, sont tous du règne végétal. C'est conséquemment un des médicaments les plus sûrs qu'on puisse employer.

C'EST UN REMÈDE SOUVERAIN dans les maladies de foie, les maux de gorge gangréneux, la débilité résultant de l'intempérance et de la dissipation, la scrofule ou les écrouelles, les anciens ulcères, les douleurs dans les os, les rhumatismes, la dyspepsie, les maladies de poumons, les syphilis, les éruptions sur la figure et le corps, les enflures aux jointures, les dartres, les maladies mercurielles, les hémoroïdes, &c.

Les certificats de cures merveilleuses produites par le Catholicon sont devenus si nombreux qu'il serait impossible de les insérer dans un journal. La réputation dont ce remède a joui depuis six ans, comme *rénovateur et purificateur du sang et des humeurs*, est le plus sur garant de son succès à venir. Il a obtenu la distinction dont il jouit par les cures prodigieuses qu'il a opérées, là, où tous les autres remèdes avaient échoué. C'est un des dons les plus précieux qui puissent être offertes à l'humanité souffrante, et il faut espérer que le public s'empressera de répandre ses bienfaits précieux. La ville de Philadelphie à elle seule peut fournir des milliers de témoins pour attester ses vertus et ses effets, et imposer silence à la malice et à la jalousie qui ont osé le décrier.

Quelle preuve plus forte peut on fournir de son utilité, que son succès dans l'hôpital de Pennsylvanie, dans les pénitentiaires de Philadelphie et de New-York, et dans une foule d'autres institutions publiques, où toutes les ressources de l'art avaient échoué. Ces faits parlent trop haut pour être démentis. Il est à regretter qu'on s'efforce de substituer une foule de mixtures auxquelles on donne l'apparence de ce remède, que l'on décore des mêmes vertus, et que l'on vend sous le même nom, et quelquefois sous des noms différents.—Quelques contrefacteurs ont poussé l'effronterie jusqu'à remplir les anciennes bouteilles avec l'étiquette; d'autres ont publié à leur profit, les certificats que le propriétaire du véritable Catholicon a obtenus de ceux que son remède avait guéris.

Ainsi ce remède a été assailli par l'envie, la jalousie et la fraude, et on l'a empêché d'étendre ses bienfaits.

Reçu directement de la fabrique, une partie de *véritable Catholicon de Potter*, à vendre en gros et en détail, à nos magasins.
F. P. DUCONGÉ,
Encoignure des rues Conti et Chartres.

Où l'on trouve également "les traités de Potter sur le Catholicon," rapportant quelques cures remarquables de ce précieux médicament.
21 sept—☞

EN débarquement du bateau-à-vapeur *Red-River*, les objets ci-après, provenant de la fonderie de MM. S. et J. Stacker, au Tennessee:

Moulins à sucre horisontaux et perpendiculaires, de grandeurs différentes et d'un genre approuvé.
Chaudières à sucre, de 24 à 80 pouces.
Grillages en fer et bouches de fourneaux.
A vendre par Wm. M. STWART.
20 jan. Rue Conti, No. 26

EN debarquement du bateau-à-vapeur Président et venant directement de la manufacture de MM. S. & J. Stacker, du Tennessee,
Moulins-à-sucre horizontaux, 24 sur 36; 24 sur 40; 26 sur 46; avec des charriots à transporter les cannes.
Moulins-à-sucre perpendiculaires, 24 sur 28, 28 sur 30, 30 sur 30. Avec un assortiment complet de chaudières à sucre de toutes grandeurs, grillages en fer et bouches de fourneaux.
S'adresser à W. M. STEWART,
21 fév. Rue Conti, No.26

HABILLEMENS FAITS.

LEE, WALTON & Co. encoignure des rues de la Douane et de la Levée, viennent de recevoir par le navire Edward Bonaffé et d'autres arrivages récents de New-York, un approvisionnement de vêtemens faits, consistant en habits bleus, noirs et autres couleurs, surtouts do. do. vestes, habits de chasse, pantalons bleus, noirs, et autres couleurs, bombazine, soieries, gilets de diverses qualités et coupes; aussi un assortiment choisi d'habillemens d'été, consistant en habits et vestes de bombazet, et autres articles 19 février